

Français

AppleCare Protection Plan pour iPhone

Conditions Générales

Votre programme AppleCare Protection Plan pour iPhone (ci-après désigné le "Programme") est régi par les présentes conditions générales ("Conditions Générales") et constitue un contrat conclu avec la société Apple Sales International ("Apple"). Sous réserve des présentes Conditions Générales, votre Programme (i) couvre les défauts du produit de marque iPhone indiqué dans votre certification d'adhésion au Programme ou figurant sur la preuve de garantie ("Confirmation d'Adhésion") les écouteurs de la marque iPhone Bluetooth si utilisés avec l'iPhone couvert et initialement achetés par vous dans un délai maximum de deux (2) ans à compter de l'achat du Programme, et les accessoires matériels informatiques livrés d'origine (collectivement les « Produits Couverts » ou le « Produit Couvert ») et (ii) vous permet d'avoir accès à une assistance téléphonique ainsi qu'à une assistance Internet pour le Produit Couvert. Pour obtenir votre Confirmation d'Adhésion, vous devez communiquer le numéro de contrat ou numéro d'inscription unique ("Numéro de Contrat AppleCare") figurant sur l'emballage contenant la documentation relative au Programme. Les clients qui choisissent l'option d'inscription automatique, dans le cas où elle est disponible, reçoivent automatiquement la Confirmation d'Adhésion. La période de couverture du Programme ("Période de Couverture") est spécifiée dans votre Confirmation d'Adhésion. Le prix du Programme est indiqué sur le ticket de caisse original. Apple peut limiter le service fourni par ce Programme au pays d'origine ou l'achat des Produits Couverts a eu lieu.

1. Couverture de la réparation

a. Champ de la couverture. La garantie relative aux défauts prend effet à la date d'expiration de la garantie d'origine consentie par Apple au titre du Produit Couvert et expire à la fin de la Période de Couverture ("Période de Couverture de Réparation"). Apple, à son choix, réparera ou remplacera les Produits Couverts affectés, si (i) pendant la Période de Couverture, il apparaît un vice de fabrication ou de matière des Produits Couverts, ou, (ii) pendant la Période de Couverture, la capacité de la batterie iPhone couverte à contenir une charge électrique diminue de cinquante pour cent (50%) ou plus par rapport à ses spécifications d'origine (après avoir été entièrement rechargée et l'iPhone couvert fonctionnant en mode audio ou vidéo avec tous les réglages réinitialisés). Apple fournit les pièces et la main d'œuvre, mais peut vous demander de remplacer vous-même certaines pièces faciles à installer, comme indiqué ci-dessous. Apple peut utiliser des produits ou des pièces de rechange neufs ou des pièces dont les performances et la fiabilité équivalent à celles d'une pièce neuve. Le produit ou les pièces de rechange seront équivalents, d'un point de vue fonctionnel, au produit ou pièces remplacés et bénéficient de la couverture restante au titre du Programme. Toute pièce de rechange ou tout produit remplacé devient la propriété d'Apple. Apple vous recommande fortement d'effectuer, avant de rendre les Produits Couverts disponibles pour toute prestation de service, une copie de sauvegarde des données et logiciels contenus ou enregistrés dans les Produits Couverts.

b. Limites.

Le Programme ne couvre pas :

- (i) L'installation, le déplacement ou l'enlèvement du Produit Couvert ; l'installation, l'enlèvement, la réparation ou l'entretien d'un Produit non couvert (y compris les accessoires, périphériques ou autres matériels) ; le service de réseau ou cellulaire non inhérentes au Produit Couvert ;

- (ii) Les dommages causés au Produit Couvert par un accident, un abus, une négligence, une utilisation incorrecte (notamment une installation, une réparation ou un entretien inapproprié effectué par un tiers autre qu'Apple ou d'un fournisseur de services sans fil autorisé), des modifications non autorisées, une utilisation dans un environnement inadapté (notamment une température ou une humidité inadéquate), des contraintes ou des interférences physiques ou électriques inappropriées, des défaillances ou variations de l'alimentation électrique, la foudre, l'électricité statique, un incendie, un cas de force majeure, ou toute autre cause étrangère au Produit Couvert.
- (iii) Un Produit Couvert dont le numéro de série a été modifié, altéré ou supprimé ;
- (iv) Les problèmes dus à un appareil autre que le Produit Couvert, notamment les produits d'une autre marque qu'Apple, qu'ils aient été acquis ou non en même temps que le Produit Couvert ;
- (v) L'intervention nécessaire pour assurer la conformité avec la réglementation d'une entité ou de tout organisme gouvernemental adoptée postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent Programme ;
- (vi) Les problèmes causés par le fonctionnement du service de réseau ou de cellulaire ou par des virus ou par d'autres problèmes de logiciels introduits dans les Produits Couverts.
- (vii) Un Produit Couvert perdu ou volé. Le Programme ne couvre que les Produits Couverts retournés à Apple dans leur intégralité ;
- (viii) Les défauts esthétiques affectant le Produit Couvert, tels que notamment les rayures, les éraflures ou un défaut affectant les plastiques de protection des ports de connexion ;
- (ix) La maintenance préventive des Produits Couverts ;
- (x) La mise à disposition de produits de remplacement pour la durée pendant laquelle le Produit Couvert est en maintenance.
- (xi) Les dommages ou les pertes de logiciels ou de données installés ou stockés sur le Produit Couvert. LE CONTENU DE VOTRE iPhone SERA PERDU ET VOTRE SUPPORT DE MÉMOIRE REFORMATÉ LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE. Votre iPhone ou un iPhone de remplacement vous sera retourné avec la même configuration que lorsque vous avez acheté votre produit, sous réserve des nouvelles versions applicables. Il est possible qu'Apple, dans le cadre du service, installe des mises à jour du logiciel de système (« iPhone OS ») qui empêcheront l'iPhone de revenir à une précédente version d'iPhone OS. Il est possible que les applications tierces installées sur l'iPhone ne soient pas compatibles ou ne fonctionnent pas avec l'iPhone conséquemment à la mise à jour d'iPhone OS. Il vous reviendra d'installer de nouveau tous les programmes, données et mots de passe. La récupération et la réinstallation des logiciels et des données de l'utilisateur ne sont pas couvertes par le présent Programme.
- (xii) Les défauts causés par une usure normale ou dus au vieillissement normal du Produit Couvert;
- (xiii) Les revêtements de protection conçus pour disparaître au fil du temps, sauf si le problème est dû à un vice de matière ou de fabrication; et
- (xiv) Sous réserve de ce qui est spécifié ci-dessus, tout autre dommage qui ne résulte pas de défaut du matériel ou de fabrication ou d'un usage ordinaire et coutumier des Produits Couverts.

c. Options. Apple pourra vous fournir un service de maintenance à travers une ou plusieurs des options suivantes:

- (i) Un service après-vente en magasin. Vous devez rapporter ou retourner votre Produit Couvert à un Apple Retail Store ou auprès d'un fournisseur de services sans fil autorisé offrant des prestations de service après-vente. Soit les services seront assurés sur place, soit le magasin pourra envoyer le Produit Couvert à un centre de réparation Apple pour être réparé. Vous récupérez promptement le Produit Couvert dès réception d'une notification vous indiquant que le service a été réalisé.
 - (ii) Un service de réparation à distance, par expédition du matériel. Si Apple considère que votre produit peut bénéficier du service à distance, vous recevrez un emballage d'envoi prépayé (et/ou le colis d'origine si vous ne le possédez plus) pour lesquels les frais d'expédition auront été préalablement acquittés par Apple et vous pourrez expédier le Produit Couvert au centre de réparation d'Apple comme indiqué dans les instructions. Une fois la réparation effectuée, le centre de réparation vous renverra le Produit Couvert. Apple prend en charge les frais de transport du Produit Couvert depuis et à destination de votre domicile si vous suivez correctement toutes les instructions.
 - (iii) Un service de réparation par pièces à installer soi-même est disponible pour de nombreuses pièces de Produits Couverts ou des accessoires, vous permettant ainsi de dépanner vous-même votre produit. Si ce service est disponible, celui-ci s'effectuera de la manière suivante :
 - (A) Service de réparation par pièces à installer soi-même si Apple exige la restitution de la pièce remplacée. Apple peut demander, à titre de sécurité, une autorisation sur votre carte de crédit pour le prix de détail de la pièce de rechange et les frais d'expédition applicables. Si vous ne pouvez pas fournir d'autorisation sur votre carte de crédit, vous pourriez ne pas bénéficier du service de réparation par pièces en libre-service et Apple vous proposerait le cas échéant d'autres formules de réparation. Apple vous enverra alors une pièce de rechange accompagnée des instructions d'installation et de toutes les consignes concernant le retour de la pièce remplacée. Si vous suivez toutes les instructions, Apple annulera l'autorisation sur votre carte de crédit, de sorte que vous ne devrez pas payer la pièce et pour l'expédition depuis et jusqu'à votre domicile. Si vous ne restituez pas la pièce remplacée conformément aux instructions, ou si vous retournez une pièce remplacée non couverte dans le cadre du service, Apple débitera votre carte de crédit à hauteur du montant autorisé.
 - (B) Service de réparation par pièces à installer soi-même si Apple n'exige pas la restitution de la pièce remplacée. Apple vous enverra gratuitement une pièce de rechange, accompagnée des instructions d'installation et de toutes les consignes concernant le retrait de la pièce défectueuse.
 - (C) Apple n'est pas responsable du coût de main d'œuvre découlant du service de réparation par pièces en libre-service. Si vous souhaitez recevoir une assistance supplémentaire, contactez Apple au numéro que vous trouverez dans le Guide de Référence Rapide AppleCare (Guide). Le Guide est fourni avec la documentation du Programme.
- Apple se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités de mise en œuvre des services de réparation ou de remplacement qui vous sont offerts, ainsi que les conditions d'application d'un service particulier à votre Produit Couvert. Les options de services, la disponibilité des pièces et les temps de réponse peuvent varier d'un pays à un autre.

d. Obtention d'un service de réparation ou de remplacement

Pour obtenir un service de réparation ou de remplacement dans le cadre du Programme, connectez-vous au site Internet d'Apple (www.apple.com/fr/support) ou composez le numéro indiqué dans le Guide. Les numéros de téléphone peuvent varier en fonction de votre lieu de résidence. Si vous contactez nos services par le biais du site Internet, nous vous remercions de bien vouloir suivre les indications qui vous seront fournies en ligne. Si vous nous contactez par téléphone, vous serez mis en contact avec un technicien chargé de l'assistance auquel vous devrez communiquer votre Numéro de Contrat AppleCare. Notre technicien déterminera si votre produit nécessite une intervention. Toute intervention requiert l'approbation préalable d'Apple. Le lieu de l'intervention peut varier en fonction de votre lieu de résidence. Conservez l'ensemble des documents relatifs à votre Confirmation d'Adhésion, ainsi que l'original de la facture d'achat du Produit Couvert et de votre adhésion au Programme. Une preuve d'achat peut vous être demandée en cas de doute concernant l'éligibilité de votre produit au titre du Programme.

2. Assistance Technique

a. Assistance téléphonique et Internet. Votre éligibilité à l'assistance technique prend effet à la date d'expiration de l'assistance technique gratuite de votre Produit(s) Couvert(s), ou à la date du début de la Période de Couverture, (la plus éloignée de ces dates prévalant) et expire à la fin de la Période de Couverture (« Période de Couverture de l'Assistance »). Pendant la Période de Couverture de l'Assistance, Apple vous donnera accès à une assistance technique par téléphone et par Internet. L'assistance technique couvre l'installation, l'initialisation, la configuration, l'identification de la panne, et la remise en marche (à l'exception de la récupération des données), y compris le stockage, la récupération et la gestion des dossiers, l'analyse des messages d'erreur et détermine quand une réparation du matériel est nécessaire. Apple fournira une assistance technique pour le Produit Couvert, iPhone OS, les applications qui sont préinstallées avec le Produit Couvert et les problèmes de connectivité entre le Produit Couvert et un ordinateur adapté, c'est-à-dire un ordinateur adapté à la connectivité spécifique du Produit Couvert et qui dispose d'un système d'exploitation compatible avec le Produit Couvert. Apple fournira une assistance pour la version en vigueur d'iPhone OS et du logiciel iPhone, et la précédente Mise-à-Jour Majeure. Dans le cadre de cet article, une « Mise-à-Jour Majeure » désigne une version du logiciel publiée par Apple comprenant un numéro de format tel que « 1.0 » ou « 2.0 » et qui n'est pas une version beta ou pré-commerciale.

b. Limitations. Le présent Programme ne couvre pas :

- (i) Les problèmes qui peuvent être résolus en mettant les logiciels à jour de la version en vigueur ;
- (ii) L'usage ou la modification du Produit Couvert, d'iPhone OS ou du Logiciel iPhone non-conforme à la façon dont le Produit Couvert ou le logiciel a été conçu pour être utilisé ou modifié ;
- (iii) Les produits non-Apple, ou leurs effets sur, ou leurs interactions avec le Produit Couvert, l'iPhone OS ou le Logiciel iPhone ;
- (iv) L'utilisation d'un ordinateur ou d'un système d'exploitation qui n'est pas adapté au Logiciel iPhone ou à la connectivité du Produit Couvert ;
- (v) Les logiciels d'Apple autres que l'iPhone OS ou le Logiciel iPhone tels que couverts par ce présent Programme ;
- (vi) Le logiciel iPhone OS ou tout autre logiciel Apple labellisé « beta », « pré-commercial », ou « preview » ou tout logiciel labellisé d'une manière similaire ; et
- (vii) L'endommagement ou la perte de tout logiciel ou donnée présente ou enregistrée dans le Produit Couvert.

c. Obtention de l'Assistance Technique

Une assistance technique vous sera fournie au numéro de téléphone inscrit ci-dessous. Vous serez mis en relation avec un technicien Apple chargé de l'assistance. Les horaires du service d'assistance d'Apple sont indiqués ci-dessous. Apple se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires et numéros de téléphone du service d'assistance. Une assistance technique est également disponible sur le site Internet Apple à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. Vos obligations

Afin de bénéficier des services ou de l'assistance fournis dans le cadre du Programme, vous devez respecter les obligations suivantes :

- a. Fournir votre Numéro de Contrat AppleCare et le numéro de série du Produit Couvert ;
- b. Répondre aux questions de notre technicien relatives aux symptômes et problèmes affectant le Produit Couvert ;
- c. Répondre aux demandes d'informations portant sur le Produit Couvert, y compris, notamment, son numéro de série, le modèle, la version du système d'exploitation et des logiciels installés, les périphériques connectés à ou installés sur le Produit Couvert, les messages d'erreur affichés, les actions effectuées avant que le Produit Couvert ne rencontre le problème et les mesures prises afin de résoudre ce dernier ; et
- d. Suivre les instructions communiquées par Apple, notamment en vous abstenant de nous renvoyer les produits et accessoires ne bénéficiant pas d'un service de remplacement ou de réparation et en respectant nos instructions relatives à l'emballage et à l'expédition du Produit Couvert ; et
- d. Mettre les logiciels à jour des dernières versions éditées avant de faire appel au service d'assistance.

4. Limitation de Responsabilité

POUR LES CONSOMMATEURS BENEFICIANT DE LA REGLEMENTATION OU DES LOIS SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, LES AVANTAGES CONFERES PAR LE PROGRAMME S'AJOUTENT A TOUS LES DROITS ET VOIES DE DROIT PREVUS PAR CETTE REGLEMENTATION OU CES LOIS SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS. RIEN DANS LE PROGRAMME NE SAURAIT PORTER ATTEINTE AUX DROITS DES CONSOMMATEURS CONFERES PAR LES LOIS EN VIGUEUR, NOTAMMENT LE DROIT DES CONSOMMATEURS A RECLAMER DES DOMMAGES ET INTERETS EN CAS DE NON-EXECUTION TOTALE OU PARTIELLE OU D'EXECUTION INADEQUATE PAR APPLE D'UNE QUELCONQUE DE SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.

DANS LA LIMITE DE CE QUI EST PERMIS PAR LA LOI APPLICABLE, APPLE, SES EMPLOYÉS ET SOUS-TRAITANTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES A VOTRE ÉGARD OU A L'ÉGARD D'UN QUELCONQUE SOUS-ACQUÉREUR DES DOMMAGES INDIRECTS LIES A L'EXÉCUTION DU PROGRAMME, NOTAMMENT, MAIS SANS LIMITATION, LES COUTS AFFERENTS A LA RECUPERATION, A LA REPROGRAMMATION OU A LA REPRODUCTION DE TOUT LOGICIEL OU DE TOUTE DONNEE, L'INCAPACITE A PRESERVER LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES, TOUTE PERTE D'OPPORTUNITE COMMERCIALE, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE PROFIT, OU D'ECONOMIE ESCOMPTEE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITE D'APPLE, DE SES EMPLOYES OU DE SES SOUS-TRAITANTS EN RAISON DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NE SAURAIT EXCEDER LE PRIX QUE VOUS AVEZ ACQUITTE POUR BENEFICIER DU PROGRAMME. EN PARTICULIER, APPLE NE GARANTIT PAS QU'IL SERA POSSIBLE (I) DE REPARER OU REMPLACER LE PRODUIT COUVERT SANS RISQUER LA PERTE OU L'ENDOMMAGEMENT DES LOGICIELS OU DES DONNEES CONTENUS DANS LE PRODUIT COUVERT OU (II) DE PRESERVER LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES. RIEN DANS CET ACCORD NE SAURAIT EXCLURE OU LIMITER LA RESPONSABILITE D'APPLE EN CAS DE (I) NEGLIGENCE PROVOCANT LA MORT OU LA BLESSURE DE PERSONNES OU (II) FRAUDE.

DANS LA MESURE OU IL EST PERMIS QUE LA RESPONSABILITE SOIT LIMITEE EN VERTU DE CETTE REGLEMENTATION OU DE CES LOIS SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, LA RESPONSABILITE D'APPLE EST LIMITEE, A SON ENTIERE DISCRETION, AU REMPLACEMENT OU A LA REPARATION DU PRODUIT COUVERT OU A LA FOURNITURE DES SERVICES.

5. Résiliation

Vous pouvez résilier le Programme à tout moment et pour tout motif. Si vous décidez de résilier le Programme, contactez-nous par téléphone au numéro indiqué dans le Guide ou faites-nous part de votre décision par écrit en adressant un courrier ou un fax mentionnant impérativement votre Numéro de Contrat AppleCare à notre Service Assistance Consommateur à l'adresse suivante : Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande (ou au numéro de fax suivant : +353-(0)21-428-3917). Vous devez joindre à votre courrier une copie de votre preuve d'achat du Programme. Sous réserve d'éventuelles dispositions contraires du droit applicable, si vous résiliez le Programme dans les trente (30) jours de la date d'achat du Programme ou de la réception des présentes Conditions Générales, la plus tardive de ces deux dates prévalant, vous obtiendrez le remboursement de la totalité de la somme acquittée en contrepartie du bénéfice du Programme, sous déduction des sommes correspondant aux services éventuellement fournis dans le cadre du Programme avant la date de résiliation. Si vous résiliez le Programme après l'expiration du délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus, vous obtiendrez un remboursement partiel égal à la somme acquittée en contrepartie du bénéfice du Programme (réduite au prorata de la durée du Programme déjà écoulée au jour de la résiliation), sous déduction (a) tout frais de résiliation visé à l'article 8 ci-après ou d'une somme égale à dix (10) % de la somme proratisée servant de base au remboursement (la moins élevée de ces deux sommes prévalant), et (b) des sommes correspondant aux services éventuellement fournis dans le cadre du Programme jusqu'à la date de la résiliation. Sous réserve d'éventuelles dispositions contraires du droit applicable, Apple se réserve le droit de résilier le Programme moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours dans le cas où des pièces de rechange nécessaires à la fourniture des services fournis dans le cadre du Programme deviendraient indisponibles. En cas de résiliation du Programme à l'initiative d'Apple, vous serez remboursé au prorata de la durée du Programme restant à courir.

6. Transfert de droits

Sous réserve des restrictions définies ci-dessous, vous pouvez céder définitivement en une seule fois l'ensemble de vos droits au titre du Programme à une autre partie, à condition que : (a) soient inclus dans la cession l'original de la preuve d'achat, le Certificat du Programme et la totalité des matériaux d'emballage, y compris tous documents imprimés et les présentes Conditions Générales ; (b) vous informiez Apple de la cession en envoyant un courrier ou un fax à notre Service Assistance Consommateur à l'adresse suivante : Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande, numéro de fax : +353-(0)21-428-3917 ; et (c) la partie à laquelle le Programme est cédé lise et s'engage à accepter les Conditions Générales du Programme. A cette fin, vous devez nous communiquer le Numéro de Contrat AppleCare du contrat transféré, le numéro de série du Produit Couvert cédé, votre preuve d'achat du Programme, le nom, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse de courrier électronique du nouveau propriétaire

7. Stipulations générales

- a. Apple se réserve le droit de sous-traiter ou de confier l'exécution de ses obligations à des tiers sans que cela puisse la décharger de ses obligations à votre égard.
- b. Apple ne saurait être tenue responsable d'un défaut ou retard d'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre du Programme résultant d'un événement présentant à son égard les caractéristiques de force majeure.
- c. Vous n'êtes pas tenu de procéder à une maintenance préventive des Produits Couverts afin de bénéficier du Programme.

d. Le présent Programme est offert et valide seulement en Autriche, France (à l'exclusion de la Corse, des départements et territoires d'outre-mer), Allemagne, Irlande, Italie, Espagne (y compris les Iles Baléares, mais à l'exclusion des Iles Canaries, Ceuta, Melilla), Suisse et Royaume-Uni. Le présent Programme n'est pas proposé aux mineurs. Il n'est pas disponible dans les pays où la loi l'interdit.

e. Dans le cadre de l'exécution de ses obligations, Apple se réserve le droit, à son entière discrétion et dans le seul but de contrôler la qualité de son service, d'enregistrer tout ou partie des communications téléphoniques entre vous et Apple.

f. Vous acceptez que toute information, ou donnée, divulguée à Apple dans le cadre du présent Programme n'est ni confidentielle, ni votre propriété. De plus, vous acceptez le fait qu'Apple puisse collecter et traiter vos données lorsque Apple fournit ses services ou assure la conformité avec les lois applicables. Dans ce cadre, Apple pourra être amenée à transférer des données vous concernant à des sociétés qui lui sont affiliées ou à des prestataires de services concernant conformément à la politique de protection des données mise en œuvre par Apple, consultable sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.apple.com/fr/legal/privacy>

g. Apple dispose de mesures de sécurité pour protéger vos données contre des accès ou divulgations non autorisés de même que contre des destructions illégales. Vous êtes responsable des instructions que vous donnez à Apple concernant le traitement des données, et Apple cherchera à se conformer à ces instructions raisonnablement nécessaires à la réalisation du service et aux obligations de support dans le cadre du présent Programme. Si vous n'acceptez pas ce qui est mentionné ci-dessus, ou si vous avez des questions sur les conséquences de ce traitement sur vos données, veuillez contacter Apple aux numéros de téléphone fournis.

h. Apple protégera vos informations personnelles conformément à la Politique de Confidentialité d'Apple. Si vous souhaitez accéder aux données personnelles vous concernant détenues par Apple ou les modifier, vous pouvez les mettre à jour à l'adresse suivante : www.apple.com/contact/myinfo ou contacter la personne chargée du contrôle des données personnelles pour l'Europe chez Apple, par e-mail, à l'adresse suivante : privacyeurope@apple.com.

i. Les Conditions Générales du présent Programme prévalent sur toutes stipulations contraires, supplémentaires ou autres contenues dans des bons de commande ou autres documents. Ces Conditions Générales constituent l'intégralité de l'accord entre vous et Apple en ce qui concerne le Programme.

j. Vos droits dans le cadre du présent Programme s'ajoutent aux garanties auxquelles vous pouvez avoir droit. Vous devez acquérir et souscrire au Programme tant que iPhone de la marque Apple est couvert par la Garantie Limitée d'un an. Apple n'est pas tenue de renouveler le présent Programme. Si Apple décide de renouveler le Programme, elle en déterminera le prix et les conditions.

k. Aucune procédure de règlement amiable des différends n'est prévue dans le cadre du Programme.

l. Les obligations financières du présent Programme incombent à la société Apple Sales International, Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande. Si Apple Sales International ne s'acquitte pas de ses obligations, Apple Operations Europe, HollyHill Industrial Estate, Cork, République d'Irlande, assumera les dites obligations

m. Le Programme est régi par les lois du pays où le Programme a été acquis et où vous vous êtes enregistré pour en bénéficier. Ce choix de juridiction n'inclut ni les dispositions relatives aux conflits de loi ni la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

n. Si une stipulation quelconque de ces Conditions Générales est tenue comme illégale, nulle ou inapplicable, cette stipulation sera considérée comme n'ayant jamais fait partie des dites Conditions Générales, et les autres stipulations de ces Conditions Générales continueront de s'appliquer.

8. Stipulations spécifiques à certains pays

Les stipulations ci-après s'appliquent pour chacun des pays concernés :

FRANCE

ARTICLE 4 - LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 SONT REMPLACÉES PAR LES DISPOSITIONS SUIVANTES:

4.1- SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR, RIEN DANS LE PROGRAMME NE SAURAIT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ POUR UN MANQUEMENT À L'UNE QUELCONQUE DES OBLIGATIONS À NOTRE CHARGE EN VERTU D'UNE DISPOSITION LÉGALE D'ORDRE PUBLIC.

4.2 SI VOUS N'ÊTES PAS UN CONSOMMATEUR

- LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCRIVENT L'ENSEMBLE DE NOS OBLIGATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME;

- LES SEULES OBLIGATIONS ET GARANTIES QUI NOUS INCOMBENT SONT CELLES EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, À L'EXCLUSION DE TOUTES AUTRES GARANTIES ET/OU OBLIGATIONS ; ET

- TOUTE AUTRE GARANTIE ET/OU OBLIGATION CONCERNANT LE PROGRAMME QUI POURRAIT ÊTRE À NOTRE CHARGE EN VERTU D'UNE DISPOSITION LÉGALE (CECI INCLUANT TOUTE GARANTIE IMPLICITE CONCERNANT LE SOIN ET LES COMPÉTENCES À METTRE EN ŒUVRE) EST PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT EXCLUE. EN PARTICULIER, APPLE N'A PAS L'OBLIGATION DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME CORRESPOND À VOS BESOINS..

4.3 - RIEN DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NE PEUT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR NÉGLIGENCE OU FAUTE INTENTIONNELLE.

4.4 - SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4.3, NOTRE RESPONSABILITÉ NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTE PERTE DE REVENUS, PERTE DE PROFITS, PERTE D'OPPORTUNITÉS, PERTE DE DONNÉES AINSI QUE POUR TOUT AUTRE DOMMAGE INDIRECT

4.5- SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4.3, NOTRE RESPONSABILITÉ TOTALE EST PLAFONNÉE, QUEL QUE SOIT SON FONDEMENT, AU PRIX QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PROGRAMME

ARTICLE 5 - Si vous résiliez le Programme plus de trente (30) jours après avoir reçu les présentes Conditions Générales, vous obtiendrez un remboursement partiel du prix payé en contrepartie du Programme réduit au prorata de la durée du Programme déjà écoulé, sous déduction de frais de résiliation d'un montant de 25 euros, ou 10% de la somme proratisée servant de base au remboursement (la moins élevée de ces deux sommes prévalant)..

Si vous êtes un consommateur, veuillez noter que les conditions d'annulation du Programme stipulées à l'Article 5 tiennent compte de votre droit de rétractation prévu à l'article L.121-20 du Code de la consommation.

Article 7 - Les dispositions suivantes sont ajoutées à l'article 7.

La durée du Programme est indiquée dans la Confirmation d'Adhésion.

Outre le Programme, et si applicable, Apple fournira une garantie couvrant les défauts de conformité (article L. 211-15 du Code de la consommation) et les vices cachés conformément aux dispositions des articles 1641 à 1649 du Code civil.

Conformément à l'Article L. 211-15 du Code de la consommation, les articles suivants, intégralement retranscrits, s'appliqueront aux consommateurs :

Article L. 211-4 du Code de la consommation: " Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond

également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité”.

Article L. 211-5 du Code de la consommation: “Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.”

Article L. 211-12 du Code de la consommation: “ L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.”

Article 1641 du Code civil: “Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.”

Article 1648 alinéa 1 du Code civil: “L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.”

SUISSE

ARTICLE 4 – LES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE 4 SONT REMPLACÉES PAR LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

4.1 - SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR, RIEN DANS LE PROGRAMME NE SAURAIT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ POUR UN MANQUEMENT À L’UNE QUELCONQUE DES OBLIGATIONS À NOTRE CHARGE EN VERTU D’UNE DISPOSITION LÉGALE D’ORDRE PUBLIC.

4.2 - SI VOUS N’ÊTES PAS UN CONSOMMATEUR :

- LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCRIVENT L’ENSEMBLE DE NOS OBLIGATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME;

- TOUTES OBLIGATIONS ET GARANTIES CONCERNANT LE PROGRAMME QUI POURRAIENT ÊTRE A NOTRE CHARGE EN VERTU D’UNE DISPOSITION LÉGALE (CECI INCLUANT TOUTE GARANTIE IMPLICITE CONCERNANT LE SOIN ET LES COMPÉTENCES A METTRE EN ŒUVRE) SONT PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT EXCLUES. EN PARTICULIER, APPLE N’A PAS L’OBLIGATION DE S’ASSURER QUE LE PROGRAMME CORRESPOND A VOS BESOINS.

4.3 - RIEN DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NE PEUT LIMITER OU EXCLURE NOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR NÉGLIGENCE OU FAUTE INTENTIONNELLE.

4.4 – DANS LA LIMITE DE CE QUI EST PERMIS PAR LA LOI APPLICABLE, NOTRE RESPONSABILITÉ NE POURRA PAS ÊTRE ENGAGÉE EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTE PERTE DE REVENUS, PERTE DE PROFITS, PERTE D’OPPORTUNITÉS OU PERTE DE DONNÉES.

4.5 - SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE 4.3, NOTRE RESPONSABILITÉ TOTALE EST PLAFONNÉE, QUEL QUE SOIT SON FONDEMENT, AU PRIX QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PROGRAMME.

ARTICLE 5

5.1 – LES DISPOSITIONS SUIVANTES COMPLETENT L’ARTICLE 5 : SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR ET QUE VOUS AVEZ SOUSCRIT A CE PROGRAMME PAR LE SITE INTERNET

APPLE STORE OU PAR TÉLÉPHONE, VOUS POUVEZ RÉSILIER CE PROGRAMME PENDANT QUATORZE JOURS SUIVANT L'ACHAT DE CE PROGRAMME. VOUS SEREZ ENTIÈREMENT REMBOURSÉS. CEPENDANT, SI VOUS AVEZ DÉJÀ UTILISÉ CE PROGRAMME, VOUS SEREZ ENTIÈREMENT REMBOURSÉS MOINS LA VALEUR DE TOUT SERVICE FOURNI EN VERTU DE CE PROGRAMME.

5.2 - SI VOUS RESILIEZ LE PROGRAMME PLUS DE 30 JOURS APRES AVOIR REÇU LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, VOUS OBTIENDREZ UN REMBOURSEMENT PARTIEL DU PRIX PAYE EN CONTREPARTIE DU PROGRAMME REDUIT AU PRORATA DE LA DUREE DU PROGRAMME DÉJÀ ECOULÉ, SOUS DEDUCTION DE FRAIS DE RESILIATION D'UN MONTANT DE 39.00 CHF, OU 10% DE LA SOMME PRORATISÉE SERVANT DE BASE AU REMBOURSEMENT (LA MOINS ÉLEVÉE DE CES DEUX SOMMES PREVALANT).

Numéros de téléphone

En France :	En Suisse :
(33) 0 805 540 003	(41) 0848 000 132
De 8H00 à 19H45 (lundi-vendredi)	De 8H00 à 19H45 (lundi-vendredi)
De 10H00 à 17H45 (samedi)*	De 10H00 à 17H45 (samedi)*

* Les numéros de téléphone et les heures d'ouverture du service peuvent varier et sont sujets à modification. Vous pouvez trouver les informations de contact locales et internationales les plus récentes à l'adresse suivantes: www.apple.com/support/contact/phone_contacts.html. Les numéros de téléphone gratuits ne sont pas disponibles dans tous les pays. Numéro français est non surtaxé. Des frais peuvent s'appliquer pour les appels téléphoniques locaux.

Une liste des fournisseurs de services sans fil autorisés est disponible en ligne sur : <http://images.apple.com/legal/warranty/docs/iPhoneAuthorizedDistributors.pdf>

APPLE SALES INTERNATIONAL, HOLLYHILL INDUSTRIAL ESTATE, HOLLYHILL, CORK, REPUBLIC OF IRELAND WWW.APPLE.COM